

Note de Clarification

GSA référence interne: 245127

Procédure de marché public : GSA/OP/23/18 « Prestations de service de gardiennage pour le Centre de Surveillance de la Sécurité Galileo »

Question: Dans le cadre de l'obtention de la certification SECRET UE/SECRET EU, pouvez-vous transmettre les informations relatives à la marche à suivre pour soumissionner un dossier de demande au niveau SECRET :

- **Qui est l'autorité compétente ?**
- **Quelles sont les pièces à fournir ?**
- **Qui est le contact ?**

Réponse: L'autorité compétente et les exigences diffèrent d'un État membre à l'autre. En ce qui concerne la France, l'autorité d'agrément est la Direction générale de l'armement, Service de la sécurité de défense et des systèmes d'information.

La liste des documents requis et le formulaire de contact sont disponibles sur le site Internet de la DGA à l'adresse suivante :

<https://www.ixarm.com/fr/Dossier-d-habilitation-de-la>

Veillez noter que la présente clarification n'est pas une clarification concernant le contenu de l'offre ou du cahier de charge. La réponse de la GSA est fournie dans le cadre de la transparence et de la coopération avec les soumissionnaire. La GSA décline toute responsabilité quant à l'exhaustivité et à la véracité de ces informations.

Fin du document